

Le procureur de la République requiert des peines de prison ferme dans le procès Souleymane Diawara

18h41 - 26 avril 2019

0 commentaires



Souleymane Diawara connaîtra le verdict le 6 juin prochain. DR

Mis en examen, l'ancien footballeur professionnel de l'OM Souleymane Diawara, son frère Adama, et quatre complices présumés, étaient jugés ce jeudi à Digne-les-Bains.

Mis en examen, l'ancien footballeur professionnel Sénégalais **Souleymane Diawara**, son frère Adama, et quatre complices présumés, étaient jugés ce jeudi 25 avril 2019 devant le tribunal correctionnel de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) pour complicité de tentative d'extorsion et extorsion par violence.

Les faits remontent à 2015. Dans la nuit du 19 au 20 mars, un vendeur de voitures de luxe de Reillanne venait déclarer à la gendarmerie de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence), avoir été dépossédé de

Articles les + lus

Gréoux : La maison Durandeu change de prénom

Corniche Pass'Pass' : un jeu connecté, géolocalisé et engagé à Marseille !

Nouvelle présidente pour les Rencontres Musicales de Haute-Provence

Le VTT de l'année élu à Digne-les-Bains

Manosque : un nouvel urbanisme se dessine

Votre hebdo

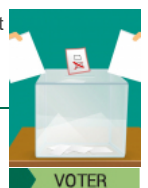


Où trouver Haute Provence Info ?

Sondage

LREM et Renaud Muselier vont faire liste commune aux régionales, est ce selon vous

- une bonne chose
- une alliance contre nature
- sans opinion



La météo dans les Alpes-de-Haute-Provence

son véhicule BMW X7 par 5 hommes venus à son domicile récupérer une somme d'argent pour le compte d'un tiers.

Il reconnaîtra avoir vendu en 2012 à Souleymane Diawara un Range Rover pour la somme de 50 000€. Véhicule qui s'était avéré indisponible. Il lui en avait fourni un autre en échange, en l'occurrence un Porsche Cayenne, que Diawara avait utilisé pendant 8 mois avant de le rendre, le suspectant d'avoir été volé.

Pendant trois ans, faisant preuve d'une certaine compréhension, le footballeur en demandera le remboursement sans succès, avant de se faire plus insistant début 2015, date à laquelle il aurait demandé à son frère d'intervenir pour « *renouer le contact* » et récupérer l'argent.

50 000 € des sponsors

C'est à l'été 2012, dans un établissement réputé d'une plage de S-Tropez, que les deux hommes se rencontrent pour la première fois. Ils sympathisent, « *je l'avais pris d'affection* », dira Souleymane Diawara, pour quelques temps plus tard conclure une affaire autour de l'achat en Allemagne, d'un Range Rover pour 50 000 €. Une somme qui aurait été remise intégralement au vendeur.

« *Pourquoi une telle somme en liquide ?* », s'interrogera le **président Jean-Paul Risterucci**. « *C'était du cash qui venait des sponsors* », admettra Souleymane Diawara. « *Et donc non déclaré* » !

A la question « *pourquoi ne pas avoir entamé une procédure au lieu d'envoyer votre frère* », il répondra sans hésiter « *je regrette, j'aurai dû m'y prendre autrement* ». Avouant, « *la conséquence c'est que j'ai perdu ma crédibilité, et que mon contrat n'a pas été renouvelé à Nice* ».

Lors du procès émaillé d'échanges houleux entre le plaignant et les avocats de la défense qui tenteront de le déstabiliser en lui rappelant son passé de gilet jaune et ses diverses condamnations, tous les prévenus parleront d'une seule voix suivant un scénario bien tracé qui consistera à dire, « *on lui a simplement rendu visite pour discuter* ».

A contrario, pour la victime il s'agissait d'un « *coup de pression* », qui se déroulera au domicile familial sous les yeux de son épouse et de ses enfants. « *J'ai eu peur, ils m'ont obligé à ouvrir la porte, j'ai été frappé par derrière. Pendant deux heures ça a été des insultes et des menaces* ».

Adama reconnaîtra avoir pris lui-même la décision de demander aux autres de l'accompagner, « *par sécurité et par peur de la réaction* » du débiteur, ancien légionnaire qui aurait « *trafiqué avec des gitans de Cannes* », et aurait pu être potentiellement dangereux. « *C'était pas pour lui faire quoi que ce soit, juste pour renouer le contact parce qu'il ne répondait plus à nos appels* ».

Ce soir-là, Souleymane aurait dit par téléphone « *tu m'as souvent menti, je prends quelque chose en garantie* ». En l'occurrence, la BMW. « *Il a accepté* », affirmera-t-il, « *je lui ai dit que je le lui rendrai après un premier versement de 10 000 € et 2 000 € par mois jusqu'au paiement total* ».

Verdict le 6 juin

« *Nul ne doit se faire justice à soi-même* », lancera le procureur de la République Stéphane Kellenberger, dénonçant Souleymane Diawara comme l'instigateur de l'affaire. « *Ils ont fait preuve de méthodes de voyou en montant une expédition menée avec des gros bras* », demandant 3 ans de prison, dont 24 mois avec sursis, à l'encontre de Souleymane et Adama Diawara, avec obligation d'indemniser les victimes.

Pour les quatre autres prévenus, trois ans avec sursis simple, 30 mois dont 20 mois avec sursis et mise à l'épreuve, 24 mois dont 18 avec sursis pour les deux derniers.

Les plaidoiries des avocats de la défense ont clôturé un procès qui s'est terminé vers minuit. Le jugement a été mis en délibéré au 6 juin.

Bernard AIGROT

7 / 18
11 / 25
13 / 26
9 / 19



Qui sommes-nous ?

Découvrez l'équipe d'HPI !

Contactez la rédaction

HPI LA RÉDACTION
AU 04 92 72 78 20

CONTACTEZ LE SERVICE LÉGALES
AU 04 92 72 72 41

LE SERVICE PUB
AU 04 92 72 72 78

À LA TÉLÉ CE SOIR

Télé Loisirs

RADIN!

2 **DIANGO**

3 21h05 - La reine du crime présente : l'affaire Florence Nightingale

5 20h50 - Vivre dans l'Allemagne en guerre

6 21h05 - Zone interdite

Programmes TV - Tous droits réservés
Votre programme TV avec Télé-Loisirs



Qui sommes-nous ?

Découvrez l'équipe d'HPI !

Contactez la rédaction